



Association Nationale Air des Télécommunications et du Contrôle (ANATC, ex ANATNB-AA)



Association affiliée à la

Fédération Nationale André Maginot – Groupement n° 003

ANATC - Cité de l'air
5 bis, avenue de la Porte de Sèvres
75753 - PARIS Cedex 15
anac-tnb@wanadoo.fr
<http://www.anac-tnb.fr>

Jean BIBAUD
24, rue du Monard – 17600 SAUJON
06.62.80.46.09
jean.bibaud@wanadoo.fr

A Saujon, le **25 octobre 2010**

N° **17 – 27 Pr** / ANATC / 10

Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration de l'ANATC du 15 octobre 2010

La réunion du Conseil d'administration de l'ANATC du 15 octobre 2010 s'est déroulée de 10h00 à 12h00, au fort du Kremlin Bicêtre (94), siège de la DIRISI (*Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et systèmes d'information*) et de l'UNATRANS (*Union des associations des transmissions*) : en application de la convocation n° 17-24/ANATC/Pr/10 du 27 août 2010.

1. Décompte des voix : présents et pouvoirs ;

Décompte des présents, des pouvoirs et des absents :

- ✚ présents = 12 ;
- ✚ pouvoir = 11 ;
- ✚ absents = 04 ;
- ✚ total = 27.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte en présence du président de l'UNATRANS, le Général FRECHER et de son délégué, le Colonel HUG.

2. Suites à la lettre ANATC adressée au CEMAA

Au vu de la réponse du CEMAA (*Chef d'Etat-major de l'armée de l'air – GAA PALOMEROS*) à la lettre ANATC qui lui a été adressée en juin 2010, plusieurs actions destinées à mieux nous faire connaître et surtout à relancer les adhésions sont à mener sous la responsabilité du président national et avec l'appui du conseil d'administration. Il est demandé :

- ✚ qu'un courrier présentant notre association et ses buts, nos inquiétudes et nos attentes soit adressé d'ici la fin 2010 aux directions et commandements de l'armée de l'air, et plus précisément à la DRH-AA (*Direction des ressources humaines de l'armée de l'air*), au CDAOA (*Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes*), au CFA (*Commandement des forces aériennes*), au CSFA (*Commandement du soutien des forces aériennes*) et aux bases aériennes ;
- ✚ qu'une démarche soit entreprise rapidement auprès de la DIRISI pour qu'un délégué local de l'ANATC y soit nommé et reconnu parmi son personnel air ;
- ✚ qu'un petit dépliant ANATC soit créé dans les meilleurs délais pour une large diffusion vers nos camarades de l'armée de l'air en activité et retirés du service actif ;
- ✚ que le site Web ANATC continue d'évoluer et de s'enrichir au gré des aspirations de nos membres et des adhérents potentiels ;
- ✚ qu'une recherche soit faite sur les différents sites Internet de la Défense (AA, SGA,...) pour faire réapparaître l'ANATC là où elle n'existerait pas au sein de l'UNAIR par exemple ;

- ✚ qu'une exploration des manques à la réponse du CEMAA à la lettre de l'ANATC de juin 2010 soit faite (*patrimoine par exemple, ...*) en vu d'une nouvelle intervention ;
- ✚ que la position de l'ANATC concernant la sauvegarde du patrimoine air (*notamment celui stocké à Brétigny*) soit entendue et respectée. Le propriétaire des matériels SSIC nous concernant (*systèmes de surveillance, d'information et de communications*) est l'armée de l'air. Par conséquent, le rôle de notre association est de trouver puis de proposer des solutions concrètes et viables au dit propriétaire. L'ANATC n'a pas les statuts adéquat, ni les moyens et ni les structures pour prendre ces matériels à sa charge.

Dans ce sens, l'ANATC adressera une lettre ouverte au commandant de la base aérienne 112 et à Madame le maire de Reims, précurseurs du projet consistant à développer le musée de la base aérienne 112 et de l'aéronautique local. Parallèlement, des recherches doivent être entreprises vers d'autres entités susceptibles d'être intéressées (*grandes entreprises comme par exemple Thalès, l'association des maires de France, ...*).

3. AGN ANATC des 26 et 27 mai 2011

L'organisation et le programme de l'assemblée générale ANATC des 26 et 27 mai 2011 prévue au Village club IGESA du Trez-Hir (29 – *près de Brest*) sont définis et présentés en séance sous la forme définitive des "pages bleues" du bulletin ANATC de janvier 2011 (*les 4 pages centrales de convocation de l'assemblée générale*). Chaque administrateur présent et en possession de ces informations a jusqu'à fin octobre 2010 pour faire connaître ses éventuelles remarques.

4. Points divers – Questions diverses

4.1. Outil de gestion informatisée de l'ANATC

Sur la base des actions et des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'ANATC du 5 juin 2010 (*second alinéa du § 5.2 de son compte rendu du 14 juin 2010*), cet outil doit être opérationnel le plus rapidement possible pour endiguer des difficultés croissantes d'un bureau national géographiquement dispersé et en perte alarmante d'effectif.

L'informatisation globale de notre administration autour d'un serveur unique (*avec sauvegarde du système et des informations*) doit absolument aboutir d'ici la prochaine assemblée générale du 26 mai 2011, objectif fixé au groupe de travail chargé de cette mission. En effet, l'actuelle gestion sur Access 2000 dépend malheureusement d'une seule personne qui compte tenu de son âge et de son état de santé souhaite se libérer de cette tâche.

Il s'agit maintenant de présenter (*via Internet*) un cahier des charges exhaustif et surtout conscient de l'existant (*adhérents sur Access - trésorerie manuelle - transfert des données - ...*), et enfin de proposer puis de mettre en service l'outil le mieux adapté. Si l'objectif final ne semble pas pouvoir être tenu dans ces délais, une solution commerciale "sur étagère" devra être envisagée.

Pour information, l'étudiant Romain GARNIER (*Université Montesquieu – Bordeaux IV*), avec qui une convention de stage étudiant en entreprise avait été signée le 1^{er} mars 2010 par le président de l'ANATC, a obtenu sa licence. Pour cela, le conseil d'administration lui adresse ses félicitations.

4.2. Délocalisation du bureau national

Dans le cadre de la création du "pentagone à la française" de la Défense Nationale sur le site de Balard, les craintes d'une nouvelle délocalisation fin 2011 / début 2012 du bureau national vers ce qui semblait être Arcueil n'ont plus lieu d'être. En effet, les travaux liés à la rénovation de la parcelle A de la CABA 117 prennent du retard et le coût de nouveaux déménagements hors et vers Balard entre 2011 et 2014 semble faire pencher la balance vers de simples réaménagements "intra-muros" beaucoup moins coûteux (*échéance 2014 / 2015*).

Malgré tout, et sur conseil des responsables locaux, nous devons rester vigilants et nous préparer au pire. C'est un argument supplémentaire justifiant le besoin urgent de l'outil de gestion informatisée de l'administration ANATC.

4.3. Bulletin

Au dire de Fernand MORIZOT, un malentendu semble s'être produit lors de l'assemblée générale ANATC du 5 juin 2010 (*§ 6.4 de son compte rendu du 14 juin 2010*) : il ne se serait pas porté volontaire pour intégrer la commission du bulletin. Dans le doute, la succession au poste de président de cette commission reste donc en suspend.

Par ailleurs, et compte tenu de la diminution significatif du nombre d'adhérents cotisants, des économies substantielles doivent être faites et plus particulièrement sur la mise en page et la diffusion des bulletins. Dans ce cadre, des compromis et/ou des choix sont à envisager :

- + augmenter la cotisation annuelle de l'ANATC ;
- + réaliser le mini bulletin en se privant du coût de l'usage de la PAO ;
- + ne plus adresser le bulletin "papier" aux internautes (*économie partielle sur le tirage et la diffusion postale*) ;
- + se doter des moyens et d'une structure de mise en pages ;
- + négocier le coût des envois avec La Poste.

Avant de statuer sur une ou plusieurs solutions lors de l'assemblée générale du 26 mai 2011, une position raisonnable devra être définie à la prochaine réunion du CA (*fin mars / début avril 2011*). Compte tenu de la sensibilité et des conséquences du sujet, la mise en œuvre de la ou des nouvelles mesures ne devra pas prendre effet avant 2012.

4.4. Congrès FNAM

Le 76^{ème} Congrès de la Fédération Nationale André Maginot (FNAM) s'est déroulé les 15 et 16 septembre 2010 à Poitiers. L'un des derniers bulletins 2010 "La Charte" résume les débats de cette assemblée. Parmi les décisions prises, notons l'augmentation de la cotisation FNAM qui passe de 1 € à 1,5 € en 2011, puis à 2 € en 2012.

Le prochain congrès de la FNAM est prévu les 15 et 16 septembre 2011 à Toulouse.

4.5. Cotisation annuelle ANATC

Compte tenu de l'augmentation de la cotisation FNAM et du coût de nos bulletins par adhérent, des augmentations diverses (*assurances, fournitures et moyens de fonctionnement du bureau, frais de transport des membres en mission, ...*), de la quote-part de notre affiliation à l'UNATRANS, la révision de la cotisation annuelle ANATC sera inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée générale du 26 mai 2011.

5. Affiliation de l'ANATC à l'UNATRANS

A ce jour 15 octobre 2010 et en conformité avec les actions et décisions prises précédemment et notamment lors de l'assemblée générale ANATC du 5 juin 2010 (*troisième alinéa du § 5.2 de son compte rendu du 14 juin 2010*), le président national et le conseil d'administration de l'ANATC confirment officiellement l'affiliation de l'ANATC à l'UNATRANS en présence de son président, le Général FRECHER et de son délégué, le Colonel HUG.

Pour l'ANATC, le président national, Jean BIBAUD, et le président délégué, Christian AUZEPY, assumeront respectivement les postes de délégué (*titulaire*) et de délégué adjoint (*suppléant*) auprès de l'UNATRANS.

Fin de la réunion ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

La date (*fin mars / début avril 2011*), le lieu et l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration seront proposés aux administrateurs d'ici fin janvier 2011.

Jean BIBAUD
Président de l'ANATC

